

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA MAISON DE L'INTERCOMMUNALITE
DE HAUTE-TARENTEISE**



DATE DE CONVOCATION :

Le 15 juin 2015

NOMBRE DE DELEGUES TITULAIRES EN EXERCICE :	34
NOMBRE DE DELEGUES TITULAIRES PRESENTS :	25
NOMBRE DE DELEGUES ABSENTS :	9
- AYANT DONNE POUVOIR :	6

Le lundi 22 juin 2015 à 19h, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle de conférences de la mairie de Tignes, sous la Présidence de Monsieur Gaston PASCAL MOUSSELARD.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames Simone PERGET, Jacqueline POLETTI, Messieurs Jean-Luc CRETIER, Louis GARNIER, Michel GIRAUDY, Eric MINORET (Bourg-Saint-Maurice)
Messieurs Gilles FLANDIN, Jean-Pierre MOREL (Les Chapelles)
Madame Arlette NOIR, Monsieur Jean-Claude FRAISSARD (Montvalezan)
Monsieur Paul CUSIN-ROLLET (Sainte-Foy-Tarentaise)
Madame Marie-Agnès ARPIN, Messieurs Jean-Luc PENNA, Oliver PETIT (Sééz)
Madame Séverine FONTAINE, Maud VALLA, Monsieur Xavier TISSOT, Jean-Christophe VITALE (Tignes)
Madame Audrey NALIN, Emmanuelle VAUDEY, Messieurs Marc BAUER, Gérard MATTIS (Val d'Isère)
Messieurs Alain EMPRIN, Gaston PASCAL-MOUSSELARD, Robert PASCAL-MOUSSELARD (Villaroger)

ETAIENT EXCUSES :

Mesdames Clémence BERGER-SABBATEL (pouvoir à Gilles FLANDIN), Claude MAHNANA, Messieurs Georges CHARRIERE, Léon EMPEREUR (pouvoir à Paul CUSIN-ROLLET), Laurent HANICOTTE (pouvoir à Jean-Claude FRAISSARD), Patrick MARTIN (pouvoir à Audrey NALIN), Gilles MAZZEGA, Fabien RAISSON (pouvoir à Jean-Luc PENNA), Georges TRESALLET (pouvoir à Michel GIRAUDY).

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Jean-Claude FRAISSARD

N°2015-38 RD 84 – RETROCESSION AUX COMMUNES DE MONTVALEZAN ET SAINTE FOY TARENTEAISE

En complément à la délibération portant régularisation des emprises constituant la RD 84 au profit du Département de la Savoie, et afin de régler définitivement la question foncière, il conviendrait de transférer, à l'euro symbolique, aux communes de Montvalezan et Sainte Foy Tarentaise, les terrains qui sont restés propriétés de la Communautés de communes, et qui ne sont pas intégrés au domaine départemental, à savoir :

Commune de MONTVALEZAN

PARCELLES	SURFACE
B 1111	502 m ²
B 1366	15 m ²
B 1368	78 m ²
B 1374	103 m ²
C 708	267 m ²
C 709	327 m ²
C 710	525 m ²
C 711	805 m ²
C 970	5 m ²
C 996	106 m ²
C 1011	216 m ²
C 1076	166 m ²
C 1080	31 m ²
B 1113 pour partie	550 m ²
B 1115 pour partie	367 m ²
C 477 pour partie	288 m ²

Commune de SAINTE FOY TARENTEAISE

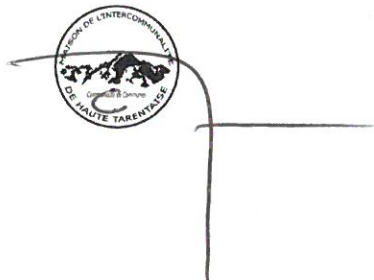
PARCELLES	SURFACE
A 541	1 666 m ²
A 542	665 m ²
A 578	590 m ²
A 729	510 m ²
A 737	340 m ²
A 2057	78 m ²
A 2059	546 m ²
A 2063	320 m ²
A 2065	180 m ²
A 2107	249 m ²
A 2108	52 m ²
A 2121	64 m ²
A 2130	75 m ²
A 2132	227 m ²
A 2146	154 m ²
A 2150	44 m ²
A 570 pour partie	595 m ²
A 692 pour partie	211 m ²
A 726 pour partie	681 m ²
A 738 pour partie	462 m ²
A 739 pour partie	246 m ²
A 741 pour partie	239 m ²
A 2144 pour partie	171 m ²

Après avis du Bureau communautaire du 08/06/2015, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- **AUTORISER** le Président ou le Vice-président délégué à signer les actes à intervenir, qui pourront être établis sous la forme administrative par les communes de Montvalezan et Sainte Foy Tarentaise, et plus généralement, tout document nécessaire à l'application de la présente.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

**Le Président,
Gaston PASCAL MOUSSELDARD**

A handwritten signature in black ink is written over a circular stamp. The stamp contains the text "REGION OF INTERCOMMUNALITY" at the top, "Communauté de Communes" in the middle, and "DE LA HAUTE TARENTAISE" at the bottom. The signature is a stylized, cursive name that extends to the right and then down.